

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 7 avril 2015 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1508922S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu la décision du 25 septembre 2012 portant création d'une mission dénommée « Initiative ciblée Arménie » et délégation de signature;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Jean-Dominique Fabry, directeur du projet « Initiative ciblée Arménie » à Erevan, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

- aux activités dévolues à cette mission;
- à la gestion de la mission, y compris ceux relatifs au recrutement de personnel;
- au pilotage des actions et à la coordination des activités du projet, en lien avec la Délégation de l'Union européenne et les partenaires institutionnels et associatifs;
- à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses dans la limite du budget alloué par la Commission européenne au titre du projet « Initiative ciblée Arménie ».

Article 2

L'article 2 de la décision du 25 septembre 2012 portant création d'une mission dénommée « Initiative ciblée Arménie » et délégation de signature est abrogé.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2015.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
Y. IMBERT